

REFUS DE PUBLICATION DES RELEVÉS FISCAUX SUR MOZAÏK PORTAIL-PARENTS

Au mois de février de chaque année, le personnel des établissements doit émettre des relevés fiscaux à la personne qui a payé des frais de garde d'enfant pour le service de garde et/ou pour le service de la surveillance du midi au primaire.

En février 2024, vos relevés fiscaux 2023 seront déposés sur Mozaïk Portail-Parents pour tous les parents qui ont payé des frais de garde.

<u>Si vous préférez recevoir une copie papier</u> au lieu d'une copie virtuelle sur le Mozaïk Portail-Parents, veuillez remplir le formulaire ci-dessous en indiquant votre nom ainsi que le nom de vos enfants.

Veuillez retourner ce formulaire au responsable des frais de garde de l'école.

lom de la personne qui a effect	tué les paiements (le payeur)
	caux soient publiés sur Mozaïk-Portail-Parents et désire recevoir
mes relevés fiscaux sous forn	nat [*] « papier ».
Nom(s) du ou des enfants pour	qui les frais de garde ont été rendus :
Par mesure de sécurité, vos re	levés fiscaux « papier » vous seront envoyés par la poste
	elevés fiscaux « papier » vous seront envoyés par la poste
Par mesure de sécurité, vos re et non par courriel.	levés fiscaux « papier » vous seront envoyés par la poste
	elevés fiscaux « papier » vous seront envoyés par la poste

Pour toutes questions, veuillez contacter le responsable des frais de garde de votre école.